

GLOSSAIRE

Pour vous permettre de mieux comprendre la terminologie des finances, nous vous proposons un petit glossaire.

Le DOB, ou Débat d'Orientation Budgétaire, doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Il présente les grandes tendances du budget à venir, et offre un premier contour des enveloppes dévolues à chaque section. Il ne donne pas lieu à un vote mais à une discussion au sein du Conseil Municipal.

Le Budget recense les prévisions de dépenses et de recettes de l'année. Il est voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982). Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses

Le Compte Administratif est le rapport annuel des opérations budgétaires exécutées. Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis pour approbation au Conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote.

Les DM, ou Décisions Modificatives, sont des ajustements des dépenses prévues lors du vote du Budget. Elles autorisent le maire à effectuer des recettes ou dépenses complémentaires dans le respect des équilibres budgétaires. Leur nombre est laissé à l'appréciation du Conseil Municipal.

LE RECOURS À L'EMPRUNT EN 2015

Pour assurer le financement des Investissements, il existe 3 ressources principales :

- L'autofinancement, recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – annuité en capital de la dette.

- Les recettes de la section d'investissement : subventions, FCTVA, dotations de l'Etat et d'autres organismes.

- L'emprunt

Sur le budget 2013 - 1 emprunt a été levé :

360 000,00 € pour les dépenses d'investissement réalisées en 2013 (dont réhabilitation du presbytère 100 000)

Sur le budget 2014 - 2 emprunts ont été levés :

1 000 000,00 € pour les travaux se rapportant au Contrat Triennal de Voirie.

300 000,00 € pour les dépenses d'investissement réalisées en 2014 (dont 160 000 de réfection de voirie)

Pour le budget 2015, la municipalité a décidé de ne pas recourir à l'emprunt.

L'Épargne

L'épargne brute permet de mesurer la capacité de la section de Fonctionnement à dégager de l'excédent et donc à financer la section d'investissement.

Le montant de l'épargne brute doit être supérieur au montant du capital de la dette.

Une commune ne peut s'endetter pour rembourser la dette.

- Virement de la section de fonctionnement 575 785.76 €

Montant du capital de la dette : 441 402.69 €

Montant dégagé pour financer les dépenses d'investissement : 134 383.07 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité et Dotations

Diminution importante des do-

tations de l'Etat en raison de la mise à contribution des Collectivités Territoriales dans le cadre du redressement global des finances publiques.

Fiscalité Directe

L'objectif pour 2015 est de limiter l'augmentation à 4% soit une recette évaluée à base constante à 1 843 669,00 €

La recette en 2014 est de 1 766 431,00 € soit une augmentation de 77 238,00 € (ce montant ne compense pas entièrement la perte de DGF)

Fiscalité Indirecte

FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources) la recette doit rester stable (48 344,00€ en 2014)

TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ ressource stable (105 477,35 € en 2014)

- Droits de Mutation – en l'absence de notification la recette est diminuée (112 930,65 € en 2014, estimation 2015 à 90 000,00€)

- Compensation reversée en 2014 par la CCCB (Communauté de Communes du Cœur de la Brie) 934 901,17 €.

Pour 2015 :

Le transfert de la compétence URBANISME depuis le 1er avril 2015 ainsi que la prise en charge des animations sportives de l'été entraînent également une diminution de la compensation versée.

Par contre la fermeture de la piscine limitant les frais de fonctionnement pour la CCCB augmente la compensation.

Ainsi le montant exact de la dotation de compensation pour 2015 estimé à 958 000,00 € sera ajusté le long de l'année par des CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

- Baisse importante de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) estimée à moins 84 596,00 € (estimation AMF)

- La DSR (Dotation de Solidarité Rurale) était prévue à la baisse en l'absence de notification (en 2014 = 122 976,00€ pour 2015 estimé = 100 000,00€)

- La Dotation de Péréquation Nationale est également revue diminuée (en 2014 = 37 658,00 € pour 2015 estimé =

35 000,00€)

- Augmentation de l'aide de l'état pour les Contrats Aïdés : 2 embauches de CUI sont prévues sur 2015

- Versement du solde de l'aide pour la mise en place des rythmes scolaires soit pour 2015 19 600,00 € (versé en 2014 9 800,00 €)

Les autres dotations DCRTP (Dotation de Compensation pour la Réforme de la Taxe Professionnelle) et la DUCSTP (Dotation Unique de Compensation Spécifique de la Taxe Professionnelle) restent stables pour 2015.



Produits des services

- Remboursement sur rémunérations : nous avons plusieurs agents en arrêt de longue durée, les remboursements ne devraient malheureusement pas varier beaucoup (69 996,08€ en 2014).

- Redevances à caractère sportif : stages de natations organisés depuis le début de l'année pendant les vacances scolaires.

- Redevances et droits des services périscolaires : restauration scolaire – le contrat de fournitures des repas est à l'étude actuellement (août 2015), le tarif demandé aux familles reste inchangé : 4.28€ par repas. Les recettes prévues restent stables.

- Remboursement de personnel par les budgets annexes : le salaire du Chef de Projets payé par la commune est remboursé intégralement par le budget de l'Aérosphalte.

- Revenus des immeubles : prévus en légère baisse, un logement et plusieurs cellules de l'hôtel d'entreprise sont vacants.

